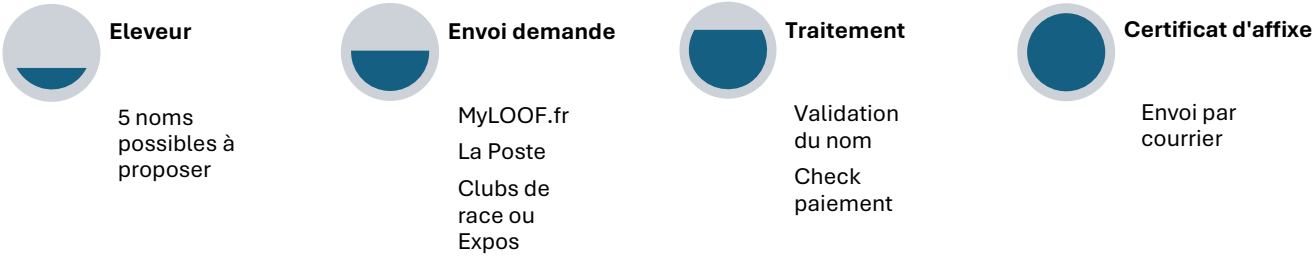
CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION (CGI) D'UN AFFIXE



LES REGLES DE L'AFFIXE :

L'inscription d'un affixe est obligatoire pour obtenir des pedigrees. Se référer au règlement d'un affixe pour découvrir toutes les règles.

Les démarches d'inscription doivent se réaliser au LOOF soit à partir d'un compte personnel MyLOOF.fr soit par l'intermédiaire d'un club de race ou d'exposition de son choix, soit par courrier. Les démarches par email ne sont pas traitées.

L'ENGAGEMENT DU DETENTEUR DE L'AFFIXE

Le détenteur s'engage personnellement à ce que ses données déclarées pour son affixe au LOOF soient exactes et véritables.

La responsabilité du déclarant est engagée en cas du non-respect du règlement d'un affixe et les frais afférents seront conservés au-delà du délai de rétractation (se référer au point sur le délai de correction ou d'annulation des présentes CGI). L'inscription de l'affixe au LOOF est suspendue d'utilisation en attente de corrections. Elle est supprimée si davantage aucune correction n'a été apportée dans les délais conformes aux présentes CGI.

LE CHOIX DE SON AFFIXE

Comme un affixe a un caractère unique, celui-ci doit phonétiquement et littéralement ne pas s'apparenter à un autre affixe (se référer au règlement d'un affixe pour connaitre les règles).

Le futur détenteur d'affixe doit pouvoir fournir 5 propositions de noms par ordre de préférence. En consultant la page internet des affixes déjà existants dans la rubrique « Le coin de l'éleveur », l'éleveur peut contrôler si le nom choisi peut s'apparenter à un affixe déjà inscrit.

Si aucune des propositions n'est validée, le LOOF contactera le déclarant pour conseiller au mieux un choix de nom valide.

1 2 TYPES D'AFFIXE POSSIBLE

- **Affixe définitif :**
 Le choix du nom est libre. Il est attribué à vie, quel que soit le nombre de portées que fera l'éleveur.

- **Affixe occasionnel :**
 Le choix du nom est libre. Il n'a pas de limite de durée d'existence mais n'est valable que pour une seule et unique portée et une seule fois pour un éleveur. Dès la deuxième portée, l'affixe occasionnel devra être transformé en affixe définitif (se référer aux options).

L'inscription d'un « DeLAF » n'est plus possible à partir du 31 mars 2025. Les « DeLAF » existants avant cette date resteront par contre toujours inscrits dans les livres du LOOF.

2 LES OPTIONS

- **Transformation d'affixe :**
 La transformation d'un affixe est le fait de transformer un affixe occasionnel en affixe définitif.

- **Transfert d'affixe** :
 Le transfert d'affixe est la possibilité de transmettre la détention d'un affixe à une autre personne physique par héritage. Ce transfert doit donc rester dans le cadre familial : parents à enfants, conjoint, grands-parents etc. En cas de décès du détenteur de l'affixe, un parent peut reprendre l'affixe sur présentation de l'acte de décès et la preuve du lien familial.

- **Réédition d'affixe** :
 La réédition d'un affixe est la nouvelle impression du certificat d'inscription avec la modification possible de deux types de données :
 1- Coordonnées postales du détenteur
 2- Changement de statut marital du détenteur, un justificatif de l'acte de divorce ou de mariage indiquant le changement de nom de famille doit être fourni.

GRILLE TARIFAIRE (pas d'application de TVA)

DEMANDE D'AFFIXE :	
Inscription Affixe définitif	200 €
Inscription Affixe occasionnel	50 €
OPTIONS :	
Transformation d'affixe	150 €
Transfert d'affixe	50 €
Réédition d'affixe	20 €

OÙ FAIRE SA DEMARCHE ?

La démarche d'inscription de son affixe est à effectuer au LOOF et en une seule fois soit par :

- la plateforme de déclaration en ligne MyLOOF.fr ;
- l'intermédiaire d'un club de race ou organisateur d'expositions reconnu au LOOF.
- courrier, avec le formulaire papier téléchargeable à partir du site du LOOF (https://loof.asso.fr/les-affixes),

Tant que la démarche d'inscription de votre affixe n'est pas validée par le LOOF, une demande de pedigree ne peut pas être enregistrée. Le délai de traitement est de 10 jours maximum avant envoi par courrier du certificat d'inscription de l'affixe.

1 DEMARCHE PAR NOTRE PLATEFORME EN LIGNE MYLOOF.FR

Vous possédez déjà un compte MyLOOF

Vous êtes éleveur déjà connu au LOOF et donc possesseur d'un numéro d'identifiant unique d'éleveur LOOF (Id). Connectez-vous avec vos références de connexion (identifiant éleveur et Mot de passe) sur MyLOOF.fr.

- **Où retrouver votre identifiant d'éleveur (Id) ?** : sur le document envoyé à la création de votre identifiant d'éleveur LOOF ou sur votre dernière facture du LOOF (depuis le 23 janvier 2025). Si malgré cela, vous ne le retrouvez pas, cliquez sur « identifiant oublié » de la page d'accueil myloof.fr, il vous le sera communiqué sous 48H ouvrées à l'adresse email enregistrée sur votre compte personnel MyLOOF.
- **Où récupérer votre mot de passe ?** : si vous avez perdu votre mot de passe, cliquez sur « mot de passe oublié » de la page d'accueil de MyLOOF.fr. Il vous sera envoyé automatiquement à l'adresse email renseignée dans votre compte personnel MyLOOF, une demande de création de nouveau mot de passe.

Vous ne possédez pas de compte MyLOOF

Vous êtes un nouvel éleveur non connu au LOOF ou vous n'avez pas encore demandé une création de votre compte, en cliquant sur « inscrivez-vous ici » de la page d'accueil de MyLOOF.fr, il vous permet de réclamer votre identifiant d'éleveur unique au LOOF (Id). Le délai est de 48 heures ouvrées.

Il vous sera transmis à l'adresse email indiquée sur le formulaire d'inscription en ligne, votre identifiant éleveur (Id) est définitif pour toute connexion à votre compte personnel MyLOOF et pour toutes vos démarches au LOOF à venir. **Veillez à le conserver précieusement car aucun nouvel identifiant ou nouveau compte MyLOOF ne pourra vous être fourni.** Votre identifiant est aussi à retrouver sur toutes vos factures du LOOF (depuis le 23 janvier 2025).

Vous pourrez alors créer votre espace personnel MyLOOF et commencer votre démarche d'inscription de votre affixe mais aussi déclarer votre première portée (DSN) en attendant d'avoir la validation de votre choix d'affixe.

2 DEMARCHE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN CLUB RECONNU DU LOOF

Vous pouvez solliciter un club de race ou un club organisateur d'exposition pour faire votre demande d'inscription d'un affixe définitif ou de transformation d'un affixe occasionnel en affixe définitif au livre des affixes du LOOF (liste disponible sur loof.asso.fr).

Elle se réalise en plusieurs étapes :

a - Le club, à réception de la demande, s'assure que le formulaire téléchargeable depuis le site Internet loof.asso.fr est bien rempli et transmet le RIB du LOOF à l'éleveur pour règlement (rubrique « Conditions de paiement »). Le libellé du virement doit impérativement indiquer en référence « demande affixe/nom/prénom » de l'éleveur demandeur.

b – Le club, après s'être assuré que le virement à l'attention du LOOF a bien été effectué, envoie la demande de l'éleveur avec son visa de contrôle apposé.

c - Le service affixe du LOOF vérifie la disponibilité de l'affixe

- si celui-ci est libre, il attribue l'affixe possible à l'éleveur.

- sinon, il contacte le club afin que celui-ci demande à l'éleveur de proposer d'autres affixes

d – Le service affixe du LOOF informe par mail le club du nom de chatterie attribué à l'éleveur demandeur.

e – Le club envoie au service Affixe le fichier « pdf » du certificat à signer.

F - Le service affixe du LOOF signe le certificat d'affixe en format « pdf » et l'envoie par mail au club qui transmettra à l'éleveur demandeur.

L'éleveur recevra la facture du LOOF accompagnée de l'information de la validation de son nom d'affixe choisi et de l'annonce de l'arrivée prochaine du certificat envoyé par le club.

3 DEMARCHE PAR NOTRE FORMULAIRE PAPIER

Un formulaire imprimable est disponible sur loof.asso.fr pour le compléter et l'envoyer accompagné du paiement par courrier postal.

Adresse d'envoi :

LOOF – service des Affixes
155 avenue Jean Jaurès
93300 Aubervilliers

LE DELAI DE CORRECTION OU D'ANNULATION

Un délai de rétraction sans frais de 8 jours révolus à la date de l'envoi de votre demande d'inscription d'un affixe vous permet d'annuler votre déclaration ou de la corriger à votre initiative. Les sommes engagées seront remboursées en cas d'annulation.

Si l'annulation ou la correction à votre initiative ou celle du LOOF intervient après ce délai de rétractation, les frais d'inscription restent acquis par le LOOF au titre du traitement administratif de la déclaration. Les frais de réédition pourront aussi être appliqués en supplément sauf si cela concerne les propositions de nom d'affixe qui sont jugées trop apparentées phonétiquement ou littéralement à un autre affixe.

Dans l'objectif d'assurer la qualité des livres généalogiques du LOOF, la fédération peut aussi contrôler vos informations déclaratives renseignées en cas d'incohérence potentielle. Les sources d'informations suivantes peuvent ainsi être utilisées :

- Déclarations du détenteur lui-même sur tout support en accès public
- Résultats de tests issus de laboratoires d'analyse reconnus au LOOF
- Contrat de vente du déclarant communiqué au LOOF
- Certificat d'un vétérinaire inscrit à l'ordre des vétérinaires

En cas d'incohérence, les frais de traitement correctif du LOOF seront communiqués au déclarant.

LES CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement d'inscription d'un affixe peut être réalisé par **carte bancaire** (en utilisant MyLOOF.fr), par **chèque** ou par **virement** avec les références « Nom prénom du futur détenteur » (accompagné du formulaire d'inscription).

Si votre déclaration est faite par notre formulaire papier, en cas d'absence de paiement, un paiement insuffisant, un formulaire non entièrement complété ou non signé au-delà du délai de rétraction, les frais d'inscription de l'affixe resteront dus au titre du traitement intervenu.

En cas d'impayé, en plus de la suspension du traitement, les frais bancaires de traitement d'impayé vous seront refacturés au réel par le LOOF (10.50 €ttc par impayé).

NOS COORDONNEES BANCAIRES

Société générale Saint Denis ENT 2

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	**03945**	**00050333353**	**76**

IBAN : **FR76 3000 3039 4500 0503 3335 376**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**